

Zeitschrift: Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
Band: 27 (1960)
Heft: 8-9

Artikel: Les propriétaires du château de Cressier
Autor: Clottu, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-698136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les propriétaires du château de Cressier

Par Olivier Clottu, Saint-Blaise

Le château de Cressier a été construit par Jacob Wallier. Fils de Pierre Wallier de Cressier, gouverneur de Neuchâtel, et d'Elisabeth d'Affry de Fribourg, Jacob naquit en 1555. Les belles années de son enfance se partagèrent entre Cressier et Soleure dont son père était bourgeois. Sa connaissance parfaite de la langue allemande lui permit d'entrer fort jeune au service de l'Ambassade de France à Soleure en qualité de secrétaire-interprète. A ce titre, il accomplit de nombreuses missions diplomatiques avec plus ou moins de succès. Il fut également capitaine d'une compagnie au service de France. En 1594 il succéda à son père dans la charge de gouverneur de Neuchâtel¹. Dès lors il résida surtout au pays de Neuchâtel, en particulier à Cressier où il habita la charmante maison à tourelle que son père avait construite en 1572 sur le ruisseau des moulins. Très attaché à son village d'origine, il rebâtit en 1608, plus vaste, la chapelle fondée par son grand-père Pierre Wallier en 1518. La demeure familiale parut probablement trop modeste au gouverneur Jacob Wallier à qui Ursule Saler, Barbe de Roll et Marie Pfyffer d'Altishofen, ses trois femmes successives, avaient donné sept enfants et apporté des biens considérables. De 1606 à 1609 il acheta ou échangea avec ses voisins Moyse Chautems, Blaise Dame, Jacques Clottu, Jacques Huguenin et Pierre Thomas divers jardins et vergers qui formaient ensemble un grand mas carré. C'est sur ce terrain, sis en face de son habitation, qu'il fit élever de 1610 à 1616

la demeure cossue qui domine les toîts du village de sa masse imposante. L'édifice rectangulaire, étayé aux quatre angles de tours carrées, comporte deux étages sommés d'un haut toit à pans coupés; une tour d'escalier hexagonale le flanque au nord. Du même côté sont aménagés de vastes communs, remises, maison de vigneron et fermier, grange et écuries. Un mur d'enceinte crénelé, fortifié de deux tourelles d'angle et ouvert de portes en anse de panier, enclôt le tout. Au rez-de-chaussée du château se trouvent de belles caves voûtées destinées à conserver la récolte du vignoble avoisinant. Une grande salle d'apparat aux boiseries sculptées, plusieurs salles de réception plus petites, une chapelle exigüe et une large cuisine occupent le premier étage. Au second sont les chambres à coucher. La plupart des pièces sont chauffées par des cheminées monumentales décorées d'écus aux armes Wallier. Le château de Cressier est vraiment la résidence d'un opulent patricien, la plus belle, la plus riche et la plus grande du Pays de Neuchâtel à cette époque. Sept ans après l'avoir achevé, Jacob Wallier mourut à Soleure où il fut enseveli. Il avait acheté en 1606 les seigneuries vuilleraïnes de Saint-Aubin, Asnens et Villars-les-Friques.

C'est Louis Wallier de Saint-Aubin, le fils aîné du gouverneur, né en 1577, qui reprit le domaine de Cressier. Capitaine au service de France, il n'exerça guère d'activité politique si ce n'est celle de conseiller de la ville de Soleure. Il avait épousé Anne, fille de Pétremand d'Erlach de Fribourg, dame de Donneloye et Chanéaz. En 1631, il se fit construire un château à Saint-Aubin, réplique rustique de celui de Cressier (chose piquante, cet édifice a été acquis en 1849 par la commune de Saint-Aubin pour en faire sa maison d'école, dix ans avant qu'un sort analogue ne soit réservé au château de Cressier). Pétremand (1614—1679), quatrième des neuf enfants de Louis Wallier, devint propriétaire des châteaux de Cressier et Saint-Aubin après la mort de son père en 1637. Capitaine comme ses aïeux, il se dévoua à la chose publique à Soleure où il paraît avoir essentiellement vécu; il fut successivement intendant des bâtiments, bourguemestre, bailli de Lebern. En 1640, il avait obtenu de la commune de Cressier l'octroi de l'eau nécessaire à la fontaine de la cour de château. Cinq ans plus tard, il conclut un accord avec sa mère au sujet de ses «maysonnements» et biens de Cressier: Anne d'Erlach partage

avec lui le château, elle aura droit à deux petites caves et un pressoir, à la moitié des curtils et parterre avec arbres et treilles, à une partie des dépendances. Tout le second étage sera sien «hormis la grande salle qui restera entre eux indivise et commune pour y mettre chacun d'eux un lit et y loger quelque seigneur ou autres personnes honnêtes et de qualité qui les viendraient visiter²». Pétremand Wallier reconnu en 1675 ses biens neuchâtelois: le château, un important vignoble et de nombreuses terres à Cressier, une maison et des vignes au Landeron. Après son décès, survenu quatre ans plus tard, ses six enfants restèrent en indivision. Son fils François-Joseph-Pétremand vendit en 1691 la seigneurie de Saint-Aubin à la ville de Fribourg et mourut sans enfants en 1696. L'une de ses cinq filles devint supérieure du couvent de la Visitation à Soleure. Ce sont les héritiers des quatre autres, appartenant aux familles Wallier, Schwaller, Sury et Wagner, qui, en 1710, se défirent de tout le bien de Cressier en faveur de leur cousin Jean-Louis de Roll.

L'acheteur appartenait à une famille influente, d'origine genevoise, fixée à Soleure dès 1495. Son père, Louis de Roll (1605—1652), colonel d'un régiment de son nom aux Gardes suisses au service de S.M.T.C., avait épousé en 1639 Marie-Claire Wallier de Saint-Aubin, sœur cadette de Pétremand dont nous venons de parler. Jean-Louis de Roll naquit en 1643, il fut créé baron par l'Empereur d'Autriche en 1698 et devint avoyer de Soleure en 1707³. Trois ans plus tard, il achetait «pour l'honneur de Dieu et le bien des familles de Roll et Wallier» le château de Cressier, la maison du Landeron et tout le domaine viticole en dépendant, au prix de 15 000 francs⁴. Sa veuve Marie-Madeleine Wallier (Jean-Louis de Roll était mort en 1718) attribua dans son testament de 1721 ses biens neuchâtelois, à part égale, à ses deux fils Jean-Georges et Jean-Louis-Balthasard. Un autre fils, Jean-Léonce, commandeur de Malte, trépassa en 1729 à Neuchâtel, où il était de passage, et fut enterré dans la chapelle du Rosaire à Cressier; sa pierre tombale est dressée aujourd'hui contre la façade ouest de l'église paroissiale. En 1735 la veuve de Jean-Louis-Balthasard vendit sa part du château de Cressier à Françoise-Anne-Marie-Madeleine-Robertine, femme du bailli de Falkenstein François-Joseph-Diethelm de Roll, sa nièce, qui avait hérité l'autre part de feu son père Jean-Georges⁵. Neuf ans après, ce couple céda

pour 23 000 francs la propriété au comte François-Philippe de Diesbach, maréchal de camp au service de France⁶. Le frère de la venderesse, Jean-Louis-Hugues de Roll, ne l'entendit pas de cette oreille et, en vertu d'un droit de réemption, reprit le tout, mais il n'en jouit guère étant décédé l'année suivante⁷. La comtesse espagnole d'Escalante Occampo, sa veuve, conserva le domaine de Cressier jusqu'en 1752, moment où elle l'abandonna au comte de Diesbach-Torny, cousin germain de l'acheteur de 1744⁸. Un inventaire du mobilier contenu dans le château fut dressé à cette occasion; il donne une idée intéressante de l'aménagement intérieur de cette belle demeure. Dans l'allée étaient placés 2 tables, un grand et un petit coffre, une chaise percée, une lanterne; 8 cartes du pays pendaient aux murs. La grande salle boisée contenait 12 chaises de cuir doré et 9 autres de tapisserie, 4 fauteuils, 4 tables de sapin et une grande d'ardoise, 12 guéridons, un buffet de noyer; 3 lustres dorés éclairaient les lieux; les parois étaient ornées de 20 gravures en taille douce. Dans la chapelle installée dans la tour d'angle ouest se trouvaient un autel de pierre, une aube, 2 chasubles et des ornements. Au grand poêle, pièce chauffée par un remarquable poêle de catelles bleues, étaient disposés 6 chaises d'étoffe jaune, des coussins de même tissu, 2 carreaux de cuir et un rouge, un buffet de noyer; 4 lustres pendaient au plafond; les fenêtres étaient encadrées de rideaux d'indiennes. La chambre «à Mademoiselle» était meublée d'un buffet de sapin, d'un lit de repos bleu, d'un lit à tombeau, d'un petit buffet d'ébène⁹; 3 tableaux et une tapisserie décoraient les murs. Dans les autres pièces s'accumulaient encore garde-robes, lits, tables, chaises, matelas, paillasses, «coïtres», oreillers, coussins et «couvertes».

Le nouveau propriétaire était un grand personnage. Jean-Joseph-Georges de Diesbach, de Fribourg, seigneur de Torny, Méxières et Chamblon, avait été lieutenant-colonel au service d'Autriche. Il avait hérité en 1751 de son cousin Jean-Frédéric de Diesbach, feld-maréchal et commandant général du Royaume de Sicile, les titres de Comte de Diesbach et de Prince de Sainte-Agathe. Il fit avec sa famille des séjours réguliers au moment des vendanges en terre neuchâteloise. A sa mort survenue en 1772, son fils aîné Pierre-François, né en 1759, reprit ses titres et le château de Cressier. Cham-

bellan de l'Empereur d'Autriche, il remplit aussi dans sa patrie d'origine diverses charges; fut bailli, conseiller d'Etat. Fin lettré, très cultivé, lié d'amitié avec de nombreux savants, diplomates et grands seigneurs avec lesquels il échangeait une correspondance assidue, il rédigea un journal qui est une précieuse source de renseignements sur la vie de son temps. Dans les 19 volumes de ce journal qui s'étend de 1760 à 1811, on trouve d'abondants passages concernant ses séjours à Cressier, en particulier à l'époque des vendanges ¹⁰. Le conseiller de Diesbach témoignait d'une simplicité de bon aloi, il fraternisait avec la population du village, invitait à sa table son intendant Bayle, sa femme et ses filles, le greffier Quellet, le curé et le chapelain, ou déjeunait à la Couronne chez Madame Ruedin. Il suivait de près le travail de ses maîtres d'état, le charpentier Marrer et le couvreur Bosson, ou de son domestique Carle taillant les buis ou palissant le figuier et les poiriers rousselets du jardin. Son occupation favorite était toutefois la surveillance de ses vignes de Chumereux, du Rable, de la Mouchette ou de Point-Bœuf que travaillaient ses vignerons Hans Kaiser et Laurent Michel. Il présidait aux vendanges et à la mise en bouteilles de son bon vin de Cressier qui faisait le régal de ses parents et amis fribourgeois. François de Diesbach recevait dans son «beau château de Cressier» toute la société du voisinage, soleurois propriétaires de vignobles neuchâtelois, notabilités de la Neuveville ou du Landeron, patriciens de la ville de Neuchâtel, émigrés français ou prêtres de passage. Le Prince de Diesbach mourut en 1811 et légua le domaine de Cressier aux trois fils de son frère Jean: Joseph, futur avoyer de Fribourg, Frédéric, chambellan du Roi de Bavière, et Philippe, maréchal de camp au service de France. Ces trois neveux ne paraissent pas avoir eu l'attachement de leur oncle François pour Cressier, ils négligèrent l'entretien du château. Dès 1838, leur hoirie morcella et aliéna le vignoble constitué depuis plus de trois siècles. En 1844, enfin, le château fut cédé au prix médiocre de 6552 francs de Neuchâtel à Alfred Tschiffely de La Neuveville ¹¹. Ce ne fut pas une mauvaise affaire pour l'acheteur qui en 1859 revendit «la propriété du château comprenant un bâtiment de maîtres, un dit de vigneron, remise pour les pressoirs, grange et écuries, jardin, vignes et cour» à la Commune de Cressier pour la somme de 23 000 francs fédéraux ¹².

La Commune paya son achat, pour une part, avec l'argent qu'elle avait touché lors de l'expropriation de ses terrains pour l'établissement des chemins de fer et, pour l'autre, en vendant l'ancienne école (actuelle auberge du Chasseur) ainsi qu'un bâtiment voisin sans utilité pour elle. Elle installa l'école et les autorités dans les grandes salles du château dont elle couronna le toit d'un clocheton à horloge utile mais étranger et laid.

Le château de Cressier, devenu hôtel communal, reste la première et la plus belle maison du village. Il compte aujourd'hui trois siècles et demi d'existence: les Wallier et la Commune l'ont possédé durant un siècle entier, les Diesbach un petit siècle, les Roll un petit demi-siècle et M. Tschiffely 15 ans.

Notes

¹ Sur la carrière diplomatique de Jacob Wallier, voir Musée neuchâtelois 1920, page 178 et ss.

² A. E. N. (Archives de l'Etat, Neuchâtel), Jean Varnier, not. 2e min.; acte du mois d'octobre 1645.

³ Mgr. Ludwig-Rochus Schmidlin: Genealogie der Freiherren von Roll; Solothurn 1914.

⁴ Archives de la famille de Roll à Soleure, Document no 757; acte du 2. X. 1710.

⁵ A. E. N., Pierre-Antoine Bellenot, not.; acte du 22. IX. 1735.

⁶ E. A. N., id., acte du 29. 4. 1744.

⁷ A. E. N., Jacques Bayle, not. 1er min., page 658; acte du 9. VI. 1745. Prix d'achat: 30 183 francs.

⁸ A. E. N., Jacques Bayle, not. 2e min., page 448; acte du 20. V. 1752. Prix du château et de son domaine, 22 900 livres tournois; du mobilier et de quelques terres sises outre-Thielle, 8 516 francs.

⁹ Madame de Roll avait deux filles âgées à cette date de 21 et 15 ans. La seconde, Marie-Anne-Louise, au charme méridional, enflamma le cœur léger de l'aventurier Casanova lors de son passage en Suisse en 1760 (voir: Pierre Grellet: Les aventures de Casanova en Suisse, page 35 et ss.). Il est assez plaisant d'évoquer ici le cadre neuchâtelois où vécut l'héroïne de ce bref roman.

¹⁰ Ces extraits ont été publiés de 1916 à 1925 par M. Paul de Pury dans le Musée neuchâtelois sous le titre: Les séjours du conseiller François de Diesbach à Cressier. Ils sont accompagnés de notices biographiques très complètes sur les personnages cités dans les compte-rendus quotidiens rédigés par Diesbach et illustrés de nombreux portraits souvent inédits. Cette publication est une source importante de renseignements généalogiques sur la société de cette époque.

¹¹ A. E. N., Jean-Guillaume Bonjour, not., 4e min., page 266; acte du 18 I. 1844.

¹² A. E. N., Alexandre Bonjour, not., 2e min., page 40; acte du 5. XII. 1859.
Un franc de Neuchâtel = 1,38 franc fédéral.

Standesfragen beim bernischen Patriziat

Auszug aus dem Vortrag von Prof. Dr. H. Strahm, Bern
gehalten am 21. Mai 1960 an der Jahresversammlung der SGFF in Bern
Von Walter Müller, Zürich

Das Wort Burgenses — Burger — erscheint zuerst im 11. Jahrhundert als Bezeichnung des privilegierten Einwohners eines Burgums, einer planmäßig angelegten, gegründeten Stadt. In der Handfeste von 1218 nahm König Friedrich II. das Burgum zu Bern und alle gegenwärtig dort wohnenden und künftig dahin ziehenden Burger in seinen und des römischen Reiches Schutz; er erteilte ihnen Reichsfreiheit und -immunität und die Gnade, sich gleich den andern Getreuen und Ministerialen des Reiches des Lehenrechts zu erfreuen. Die Burger konnten Schultheiß, Rat und Beamte selber wählen, und seit der in der staufischen Reichspolitik wurzelnden Handfest war ihre Gesamtheit Träger der Stadtautonomie und der höchsten Gewalt. Wie in anderen Reichsstädten waren die Burger in einiger Hinsicht den Reichsministerialen gleichgestellt, ihre sozial gehobene Oberschicht — die meliores — bildete die früheste Erscheinungsform des städtischen Patriziats. Jeder konnte in der Stadt seßhaft werden, auch der Eigenmann, wenn sein Herr ihn nicht binnen Jahr und Tag um sein Recht ansprach: Stadtluft macht frei. Das Burgrecht war an Hausbesitz in der Stadt und die Erfüllung der Kriegs- und Steuerpflicht gebunden, bekräftigt wurde es durch den Eid. Die Stadtgemeinde von Bern war demnach eine reichsunmittelbare städtische Eidgenossenschaft.

Später nahm Bern auch Ausburger auf; um die Wende vom 15. zum 16. Jahrhundert und während der Reformation erließ die Stadt sogar wiederholt unter Bußenandrohung an die in den bernischen Gerichten seßhaften Männer den Befehl zum Erwerb ihres Burgerrechts. Größeren Erfolg zeitigten diese Bemühungen erst, als die Stadt die Ausburger mit Trommeln und Pfeifen in ihre Mauern